

PROGRAMME D'ÉTUDES : CADRE CURRICULAIRE, DROIT CANADIEN 12^e ANNÉE

Introduction

Le droit est l'ensemble des principes servant de règles juridiques, établies et mises en application par les gouvernements pour régir la conduite des membres de la société et leurs rapports entre eux.

Étudier le droit donne aux élèves l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles durant toute leur vie citoyenne. En effet, une connaissance pratique du système juridique canadien à travers l'étude de ses concepts fondamentaux constitue un élément important à posséder afin de jouer un rôle actif et positif au sein d'une société démocratique. En plus d'aider les élèves à mieux comprendre la pertinence de la loi dans la vie de tous les jours, ce cours les encourage à développer leur jugement critique et à se former une opinion sur des questions de droit ou de résolution de litiges à partir d'études de cas, de procès simulés, de visites au tribunal, de présentations par des invités ou de débats sur des sujets d'actualité.

Le programme d'études *Droit canadien 12^e année* présente les composantes essentielles du droit canadien : les principes fondamentaux du droit, la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit pénal, le droit civil et le droit de la famille. Enfin, il est attendu que les élèves auront l'occasion d'approfondir leurs compétences dans un domaine particulier en choisissant parmi les sujets suivants : le droit international, les droits de la personne, le droit et les mineurs, le droit du travail et le droit environnemental.

Ce document énonce les **connaissances fondamentales** et les **résultats d'apprentissage** servant à orienter l'enseignement du cours *Droit canadien 12^e année*. La mise en œuvre de ce programme d'études est prévue pour l'année scolaire 2017-2018. Ce cours, ayant une valeur d'un crédit, a été conçu pour 110 heures d'instruction, y compris les évaluations formatives et sommatives, les sorties éducatives, les présentations d'orateurs invités et autres activités connexes pour aborder le contenu des modules 1 à 5 ainsi qu'une thématique du module 6.

Aperçu du cours

Le cours est divisé en six modules. Les modules 1 à 5 présentent les domaines généraux. Le module 6 permet aux élèves d'explorer un sujet au choix. Ce sujet pourrait se prêter à un apprentissage par enquête.

- Module 1 : Les principes fondamentaux du droit
- Module 2 : La *Charte canadienne des droits et libertés*
- Module 3 : Le droit pénal
- Module 4 : Le droit civil
- Module 5 : Le droit de la famille
- Module 6 : Apprentissage par enquête
 - Le droit international
 - Les droits de la personne
 - Le droit et les mineurs
 - Le droit du travail
 - Le droit environnemental

Chaque module se résume par un énoncé de **connaissance fondamentale** et comprend une série d'énoncés de **résultats d'apprentissage**.

Connaissances fondamentales

Les connaissances fondamentales sont les concepts importants qui sont conservés par les apprenants une fois le cours terminé. Wiggins et McTighe (1998) indiquent que ces connaissances fondamentales forment la base de la situation d'apprentissage :

Le terme « fondamentales » fait référence aux idées générales ou aux connaissances importantes que nous voulons que les élèves « acquièrent » et conservent une fois les nombreux détails oubliés. Autrement dit, les connaissances fondamentales motivent de façon plus globale l'apprentissage du contenu ciblé. Elles répondent de façon implicite à la question : Pourquoi cette matière vaut-elle la peine d'être étudiée?

Enfin, il s'agit du but visé par les sciences humaines : traiter et comprendre les questions, les concepts et les sujets qui valent réellement la peine d'être retenus. Les connaissances fondamentales, ainsi que les valeurs et les dispositions qu'elles sous-entendent, peuvent former les citoyens et fournir la base de l'enseignement visant la compréhension.

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage présentés dans ce document sont des énoncés concis des concepts qui amèneront les élèves à s'approprier les connaissances fondamentales du cours. Plusieurs de ces énoncés donnent des exemples spécifiques à considérer pour l'enseignement du concept en question. Toutefois, les enseignants devraient utiliser leur jugement professionnel afin d'aborder d'autres sujets pertinents au contexte dans lequel ils enseignent.